courrier n°. 13
(3 pages)

Association
Familiale
Rurale

CHALO-SI-MARS
et ses environs

Châlo- Saint-Mars , le 03 novembre 2007

de Monique Quesne, Présidente **à** **Monsieur le Président de la Commission d'Enquête Publique du Projet de Centre de Stockage de Déchets de Saint-Escobille**

Monsieur Le Président,

Le Conseil d'Administration de notre Association, réuni statutairement le mercredi 24 octobre 2007, à 18h30, a décidé à l'unanimité, de rédiger une **motion d'observation et de protestation,** et de me mandater pour vous la présenter.

Notre association familiale, créée en 1970, est une des plus anciennes associations du secteur, plus de 200 familles y adhèrent chaque année. Elle rayonne sur huit communes ; Châlo-Saint-Mars, Boutervilliers, Chalou-Moulineux, Congerville-Thionville, Mérobert, Le Plessis-Saint-Benoist, Saint-Escobille et Saint-Hilaire. Elle a pour but de défendre les intérêts moraux et matériels des familles. Elle gère, en particulier, un Centre Aéré pour les enfants (Ruche et Ruchette) et un Service d'Aide à Domicile pour les Personnes Agées et/ou Handicapées de ces localités. Elle est reconnue et subventionnée par toutes les instances publiques locales, intercommunales et départementales.

Dès le démarrage du projet déposé par la Société SITA Ile de France, d'un centre d'enfouissement localisé entre les deux villages de Saint-Escobille et Mérobert, et à moins de cinq kilomètres de tous les villages où elle intervient, l'AFR a pu recueillir toutes les inquiétudes des familles concernant la dangerosité et le gigantisme du projet.

Ces inquiétudes portent sur les **dangers immédiats et à venir** :

1. **Dangers Environnementaux :**

- concernant les risques, trop largement minimisés, de pollution de la nappe phréatique de Beauce, nappe dans laquelle est puisée l'eau potable de nos villages par le biais des forages de "Châlo-Saint-Mars/Saint-Hilaire" (pour 2 communes), de Châlou-Moulineux (pour 2 communes), du Plessis-Saint-Benoist (pour 8 communes), ce dernier étant interconnecté avec celui du Bréau-Saint-Lubin (pour 6 communes), sans oublier la Ville d'Etampes qui puise son eau dans la Louette prenant sa source aux Boutards de Châlo-Saint-Mars.

- Les familles implantées depuis plus de quarante ans dans nos villages, ont le souvenir de ces trains d'ordures venant de Paris et traversant la Vallée de la Louette d'Etampes à Saint-Escobille, qui dégageaient une odeur nauséabonde, cette odeur pouvant persister parfois, toute la journée. Elles gardent toujours en mémoire le spectacle désolant du site

5 rue Masse de Comble , 91780 – CHALO-SAINT-MARS – Tél / Fax / Répondeur : 01 64 95 43 00
e mail : assofamirurale@wanadoo.fr

de "La Gadoue" où l'on entassait ces déchets, plus organiques qu'ultimes, sans contrôles de la nappe phréatique et de la santé des habitants du secteur. Enfin, elles n'ont pas oublié les odeurs pestilentielles qui se diffusaient, les jours de grand vent ou de brouillard, dans tous les villages des alentours, sans compter les nombreux rats qui peuplaient ce site.

2. **Dangers Socio-économiques :**

- pour toutes les familles venues s'installer dans nos villages, parfois au prix de gros sacrifices financiers, afin de bénéficier d'une meilleure qualité de vie ; ce projet représente un risque grave et immédiat de voir leurs biens immobiliers se dévaluer fortement, voire devenir invendables.

- pour les agriculteurs locaux, en particulier pour les plus jeunes, qui se sont largement impliqués dans les nouvelles techniques d'agriculture raisonnée et qui ont signé des contrats de qualité pour la vente de leurs produits ; ce projet leur fera perdre leurs contrats. De plus, l'exploitant de la Ferme "La Grange aux Moines", ferme située à moins de trois kilomètres, à vol d'oiseau, du site projeté, a obtenu le label "Agriculture Biologique", risque de disparaître, alors que cette pratique est meilleure pour l'environnement et la santé de tous.

- pour la culture du cresson pratiquée dans la Vallée de la Louette, grâce à une centaine de puits artésiens. A terme, la cressiculture risque également de disparaître si ces puits, en aval du site, sont pollués.

L'inquiétude est donc grande car l'agriculture est la principale activité économique de nos villages, or ce point semble complètement méprisé par le Groupe SITA SUEZ.

3. **Dangers Sanitaires :**

- pour les enfants : un tel projet, implanté à cinq cents mètres de l'école élémentaire de Saint-Escobille et à moins d'un kilomètre de celle de Mérobert, représente une source de graves dangers pour la santé des plus jeunes.

- pour tous les habitants du secteur : la diffusion par les vents du plateau, et jusque dans les vallées, de gaz toxiques dus à la fermentation inévitable des déchets entassés et compactés (plus de 150 000 tonnes/an, pendant 10 ans ! et après ? ...)et aux rejets de dioxines générées par les torchères prévues dans le projet.

- pour les familles qui pratiquent, de plus en plus, de sports de plein air en milieu rural (jogging, équitation, VTT, randonnée pédestre, cyclotourisme...) et qui sont particulièrement hostiles à la proximité de ce gigantesque tas d'ordures au milieu de la plaine.

- pour les personnes âgées. Nous pensons à elles et notamment à celles que nous assistons dont la santé, souvent fragile, mérite un peu plus de respect de la part des promoteurs de ce projet qui a déjà été rejeté par tous les élus locaux.

De part son ancienneté et son expérience à défendre les intérêts des familles, notre Association a donc décidé :

- de s'opposer catégoriquement à l'implantation de ce centre de stockage de déchets "banals" ou "ultimes" sur le territoire de Saint-Escobille ;*
- de soutenir l'ADSE de Saint-Escobille, dont le Conseil d'Administration comprend des membres des communes environnantes, ADSE qui lutte depuis 5 ans contre ce projet ;
- de contribuer au moratoire établi le 10 avril 2007 avec les communes de Mérobert et de Saint-Escobille ;

- de s'associer à toutes les motions votées par les Elus des communes concernées, en particulier celle votée à l'unanimité par le Conseil Municipal de Châlo-Saint-Mars, le 23 octobre dernier, et celle de la Communauté de Communes de l'Etampois, représentant 22 communes du secteur ;
- de demander l'abandon de tout projet d'activité industrielle d'enfouissement et de stockage , à caractère privé, ne tenant pas compte des documents officiels de prospectives urbanistiques et environnementales, documents publics tels que :
  - le schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme de la Région Ile-de-France (SDAURIF)
  - les recommandations, à l'initiative du Conseil Général , de l'Agenda 21 concernant le développement durable et les transports par voie terrestre
- de demander à tous les Elus de maintenir leur refus unanime de ce projet
- de soutenir toutes les actions qui seraient menées pour que le traitement des déchets se fasse dans une plus grande transparence et que ce traitement fasse appel aux techniques modernes de recyclage et d'élimination déjà mises en place dans plusieurs pays voisins. Ces pays ont abandonné et interdit ces Centres de Stockage, indignes du XXIème siècle.

Au nom de l'Association, je dis donc « NON au Projet de CET de Saint-Escobille » !

Monique Quesne, Présidente de l'AFR Châlo et Environs